

# RELATION BANQUE-CLIENTS

## CHÈQUE : UNE LENTE DÉCROISSANCE

Yvon Lucas

Directeur des systèmes de paiement et des infrastructures de marché  
Banque de France

L'utilisation du chèque, la gestion qu'il nécessite et le risque qu'il représente en font un des points importants des discussions sur les améliorations de la relation banque-clients.

### INTERVIEW

La France est, avec la Grande-Bretagne, l'un des pays européens où le chèque est le plus utilisé : elle totalise 52 % des chèques émis en Europe, contre 3,8 % pour l'Allemagne.

#### ■ Comment expliquer les différences constatées dans l'utilisation des chèques d'un pays à l'autre ?

Elles peuvent s'interpréter en termes de comportements de paiement entre certains pays d'Europe, qui utilisent traditionnellement plus les virements ou les prélèvements, et les autres qui ont plutôt recours aux chèques et aux paiements par carte.

Une autre caractéristique importante de la France est que le chèque reste, contrairement à ce que l'on peut observer dans beaucoup d'autres pays européens, en particulier l'Allemagne, un moyen de paiement de proximité très largement accepté par les commerçants. Cela atteste du degré de confiance élevé de ces derniers dans le chèque, bien que les paiements ne soient généralement pas garantis, contrairement aux paiements par

carte. Le législateur a participé lui-même au maintien de cette confiance en donnant une existence juridique aux fichiers nationaux d'incidents, le fichier national des chèques irréguliers et le fichier central des chèques, dont la gestion a été confiée à la Banque de France.

#### ■ Quel est l'avenir du chèque ?

L'usage du chèque va continuer à décroître en France dans les prochaines années mais, en l'absence d'évolution des conditions tarifaires et compte tenu de son ancrage dans les comportements de paiement, cette réduction sera progressive. Si l'on peut souhaiter que cette évolution en faveur de moyens de paiement plus modernes que le chèque, notamment

les paiements électroniques par carte, par virement et par prélèvement, se poursuive, il convient de noter que le traitement des chèques s'est considérablement modernisé ces dernières années avec la dématérialisation des échanges entre banques. En revanche, il est clair que le chèque n'est pas adapté aux paiements transfrontières. Son avenir n'est pas dans l'Europe des paiements !

#### ■ Les gammes de moyens de paiement alternatifs devraient se fonder sur des cartes à autorisation systématique : leur introduction dans les systèmes cartes pose-t-elle problème ?

Les cartes à autorisation systématique constituent de fait une relative nouveauté dans notre système de paiement par cartes qui, en s'appuyant sur la technologie de la puce pour sécuriser les transactions, a été initialement conçu pour qu'une majeure partie des autorisations se fasse *off line*. Néanmoins, aujourd'hui compte tenu des capacités des réseaux de télécommunications l'envoi d'une demande d'autorisation systématique à l'occasion de chaque acte de paiement pour des cartes à autorisation systématique ne pose aucun problème, tout en permettant de complètement sécuriser la transaction en s'assurant que la situation du compte du porteur permet le paiement. Ce qui importe toutefois c'est que la gestion de ces opérations pour des cartes d'origine internationale soit correctement mise en œuvre pour éviter tout problème dans la relation commerçant-porteur. ■

Propos recueillis par E. C.

### SÉCURITÉ DES PAIEMENTS

#### Les dernières étapes

■ Dans le cadre des activités de surveillance qui lui ont été confiées par le législateur, la Banque de France a entrepris, en concertation avec les principales parties intéressées, d'élaborer des objectifs de sécurité pour le paiement par chèque. Il appartiendra à chaque établissement bancaire de déterminer pour chacun des objectifs de sécurité la nature et l'importance des moyens à mettre en œuvre pour atteindre un niveau de protection adapté. La Banque de France entend ainsi contribuer à une bonne gestion des risques relatifs à ce moyen de paiement dans le cadre de ses missions de surveillance. Ce projet s'inscrit dans une démarche générale des banques centrales qui concerne les moyens de paiement, mais aussi les systèmes de paiement, les travaux dans ce dernier domaine étant en général plus avancés.